

**INSTALLATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 21 mars 2026**

Salle du conseil

Procès-verbal

Date de convocation : 17 mars 2026

Étaient présents : Thierry PINEAU, Philippe BERNARD, Vincent VIOLLEAU, Isabelle CESBRON, Agnès BOISSON, Isabelle BOTTEREAU, Olivier TURLAIS, Edith GOUJON, Cécile REULIER, Olivier LENAIN, Damien GRELLIÉ, Marie-Geneviève BOISSINOT, Gladys RÉVEILLÈRE, Damien CHARBONNIER, Julien LAHAYE

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Julien LAHAYE

L'assemblée s'est réunie pour l'installation du conseil municipal, Mr Thierry PINEAU, doyen de la réunion, prend la parole pour procéder à l'élection du Maire. Est désigné un secrétaire : Julien LAHAYE et nomme 2 assesseurs : Gladys RÉVEILLÈRE et Edith GOUJON pour ouvrir les bulletins de vote. Il demande si des candidats se proposent pour être Maire. Mr Philippe BERNARD se porte candidat. L'assemblée décide de procéder au vote à bulletin secret sans passer par l'isoloir :

Est proclamé Maire avec 14 voix : Mr Philippe BERNARD.

Mr le Maire prend la parole et remercie l'assemblée pour la confiance accordée. Il procède à l'élection des adjoints. Le nombre d'adjoint doit être défini par délibération en sachant que le maximum correspond à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4,5. Le conseil opte à l'unanimité de porter le nombre d'adjoints à 4. Une seule liste de candidats est déposée, le vote se réalise à bulletin secret.

Ont été élus Adjoints à 13 voix : Agnès BOISSON, 1^{ère} adjoint ; Damien CHARBONNIER, 2^{ème} adjoint ; Marie-Geneviève BOISSINOT ; 3^{ème} adjoint et Damien GRELLIÉ, 4^{ème} adjoint.

Mr le maire lit la charte de l'élu à l'assemblée et remet un exemplaire signé à chacun.

Indemnités de fonctions et délégations des élus : il est décidé à l'unanimité les pourcentages suivants selon la fonction :

- Maire : 100% de 2 289,86 € brut
- Adjoints : 76% de 878,83 € brut
- Conseillers municipaux : 6 % de 246,63 € brut
- Délégation au conseiller municipal en charge des employés municipaux service technique : 19 % de 878,83 € brut

Délégations consenties au Maire, le conseil municipal a délibéré à l'unanimité sur les différentes délégations pendant la durée du mandat.